PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 624-08-26 modifiant le règlement 612-04-26 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit

AVIS PUBLIC est donné par
Annick Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 1er septembre 2026 a adopté le règlement suivant:

Règlement 624-08-26 modifiant le règlement 612-04-26 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 10 août 2026
- Dépôt du projet de règlement : 10 août 2026
- Adoption du règlement : 1er septembre 2026
- Date d'entrée en vigueur : 8 septembre 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 8 septembre 2026.



Annick Pouliot,
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Annick Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 8 septembre 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Annick Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 8 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 septembre 2026.



Annick Pouliot,
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe